

Affichage : le 06/11/2023

**Procès-verbal officiel de l'Assemblée Générale
Des clubs du District Côte d'Opale de Football
Le samedi 14 octobre 2023 à Guines**

Le samedi 14 octobre 2023, le District Côte d'Opale de Football a tenu son Assemblée Générale des clubs en la salle des fêtes de Guines.

Clubs présents : Ambleteuse US 538828, Andres AS 564135, Ardres RC 530136, Arques ES 501037, Attin US 536151, Auchy les Hesdin AS 515126, Beaurainville ES 511382, Berck AS 500295, Bezinghem AS 533008, Blangy sur Ternoise JS 539422, Blaringhem US 530987, Blériot Plage US 522134, Boisdillinghem Zudausques Mentque Norbécourt ES 528666, Boisjean AS 534967, Bomy US 529114, Bonningues les Ardres JS 533664, Boulogne ESL 519242, Boulogne USCO 500077, Bourthes US 527018, Brêmes les Ardres RC 533665, Brimeux US 532664, Calais Beau Marais F 528384, Calais Beau Marais Jeunes Futsal 590503, Calais RC 564529, Calais SO 522280, Calais Union Futsal 550723, Camiers AL 525344, Campagne les Guines FC 525475, Campagne les Hesdin AS 524143, Colembert AS 530985, Conchil le Temple AS 537276, Condette JS 501244, Conteville Verte Vallée AC 564186, Coquelles SC 519692, Coulogne ES 521011, Coulomby US 551790, Coyecques US 525018, Cucq AS 525817, Desvres JS 500283, Elinghen Ferques US 527216, Eperlecques CA 525345, Esquerdes AS 515225, Etaples AS 501069, Etaples Haute Ville 536157, Fiennes OSC 564476, Fillièvres Conchy AS 536158, Fort Vert FJEP 528385, Frethun FC 580447, Fruges AS 521530, Gouy St André RC 581455, Guines Cornailles Futsal 553876, Guines ES 501190, Guines Marais US 532087, Hallines AS 522887, Hardinghen US 525346, Helfaut ES 527321, Hesdin l'Abbé US 527656, Hesdin Marconne O 500939, Heuringhem JS 581725, Huby St Leu 537910, Isques FC 528388, La Capelle les Boulogne FC 525348, Landrethun le Nord US 525479, Le Portel Génération Foot Passion 581258, Le Portel St 500894, Licques ES 517823, Longfossé FLC 538710, Longuenesse JS 522945, Lottinghen RC 530147, Lumbres O 500945, Lys Aa FC 860402, Marck AS 501223, Marquise US 501185, Merlimont FC 531859, Montreuil US 500292, Neufchatel E 500188, Nielles les Bléquin US 528667, Nortkerque AS 546217, Offekerque FC 564134, Ostrohove Brequerecques RC 527365, Outreau ASF 501009, Oye Plage Futsal 554239, Pays de la Lys 564513, Pays de St Omer US 500368, Polincove US 527668, Quiestède US 524495, Racquinghem JS 527664, Recques sur Hem FC 528743, Renescure JS 521642, Réty US 540065, Rinxent Futsal C 851925, Rinxent USO 501103, Roquetoire ES 523496, Rumingham ADF 545694, St Inglevert AS 527657, St Josse FC 551113, St Léonard ES 525027, St Martin les Boulogne O 512858, St Omer ESSOR 523533, St Tricat AS 527011, Samer RC 540043, Sangatte FC 529113, Seninghem ASC 535153, Surques Escoeuilles AS 528668, Tournehem AS 525643, Verchocq Ergny Herly US 523499, Verton FC 541581, Vieil Moutier la Calique ASL 539750, Wardrecques FC 540140, Wavrans sur l'Aa FC 533763, Wierre Effroy US 582194, Wimereux AS 501040, Wimereux Futsal 553397, Wimille CO 526225, Wissant FC 524660, Wizernes FC 522859.

Clubs absents : Alquines US 533305, Arques Futsal 582534, Aubin SC 564371, Audruicq AS 501227, Balinghem AS 537911, Bellebrune FC 527217, Blendecques LP 521809, Bonningues les Calais FC 860673, Boulogne Conti FC 537278, Boulogne Municipaux 547116, Boulogne Thunders Futsal 564257, Calais Balzac A 531302, Calais Caténa 522223, Calais Courgain 561181, Calais Entente F 540598, Calais Pascal F 564613, Crémarest AS 530399, Créquy Fressin US 552387, Dannes US 500891, Ecques Heuringhem FC 536562, Equihen Plage US 528070, Frencq US 551924, Guemps FJEP 529352, Guemps Futsal 561158, Herbelles Pihem Inghem ES 541723, Hucqueliers SSFR 521099, Humbert US 535626, Jeunes Footeux des 7 Vallées 564373, Landrethun les Ardres FC 542693, Le Portel Amis de la Plage C 537011, Le Portel AS 582361, Le Portel US 539492, Le Touquet ACFCO 500332, Les Attaques FC 560332, Longuenesse futsal 590458, Longuenesse Mala Foot 542179, Mametz Rebecques ES 525819, Maresquel AS 512177, Nieurlet SL 533482, Nordausques FC 529354, Oye Plage ES 527894, Pont de Briques A 511172, Rang du Fliers AS 521362, St Martin lez Tatinghem 522908, Ste Marie Kerque US 541178, Senlecques FC 564156, Setques FC 537004, Steenbecque Morbecque E 527663, Théroouanne US 525882, Thiembronne FC 534501, Tubersent AC 525643, Vaudringhem US 533004, Vieil Hesdin US 530982, Vieille Eglise CA 531294, Wail US 535467, Wailly Beaucamp FC 548568, Watten CS 501168.

Ces clubs « absents » se verront imputer sur leur compte club du District, l'amende prévue à notre barème financier pour « absence à l'AG ».

Vers 9H45, après quelques petits problèmes pour trouver une place de stationnement dans la belle ville de Guines, M. Franck Poret prit la parole :

Monsieur le Maire de Guines,
Monsieur l'adjoint des sports,
Mesdames les Présidentes,
Messieurs les Présidents,
Mesdames, Messieurs,
Chers Amis,

Je déclare ouverte l'Assemblée Générale des clubs du District Côte d'Opale de Football.

Je vous remercie d'être venus aussi nombreux pour participer aux travaux de l'assemblée générale d'automne du District Côte d'Opale. Votre présence témoigne de l'intérêt que vous portez à la vie du District.

Permettez-moi de vous présenter les invités à la table que j'ai le plaisir d'accueillir :

-Monsieur Jean Michel HENON, Président Délégué du District Côte d'Opale.

-Monsieur Dominique HARY, Secrétaire Général du District Côte d'Opale.

-Monsieur Patrick QUENIART, Trésorier du District Côte d'Opale.

-Madame Véronique ROUSSÉ, Commissaire aux comptes.

-Monsieur Cédric BETTREMIEUX, Président de la Ligue des Hauts de France.

-Monsieur Fabrice PONTHEU, Adjoint aux sports de la ville de Guines.

-Madame Laurence BLOUME, Présidente du club de Guines Marais.

-Madame Carole SAUVAGE, Présidente du club de Guines ES.

et

-Madame Régine LENNUYEUX, Présidente du club de Guines Cornailles.

Ainsi que la présence dans cette salle de :

-Monsieur Fernand DUCHAUSOY et Monsieur Georges FLOURET, tous deux Présidents honoraires de notre District.

-Monsieur Jean Louis GAMELIN, Président honoraire du District de l'Artois.

-Madame Evelyne BAUDUIN, Présidente du District Artois.

-Madame Pauline BLONDEAU, Présidente du District des Flandres.

-Monsieur Pascal TRANQUILLE, Président du District de la Somme.

-Monsieur Claude COQUEMA, Président du District de L'Oise.

-Monsieur Pascal POIDEVIN, Président du District de L'Aisne.

-Monsieur Jean-Marie BECRET, Président Délégué de notre Ligue des Hauts de France.

-Monsieur Gérard PIQUE, Trésorier de notre Ligue.

-Monsieur Aymeric ANSEL, Président de la CRA et ancien de notre District.

Ce qui prouve le soutien et la solidarité entre les élus des instances de cette belle Ligue des Hauts de France même si nous excusons :

-Monsieur Stéphan ISLIC, Président du District de l'Escaut qui ne peut être présent aujourd'hui.

Je vais sans perdre de temps laisser la parole à celui qui sera notre capitaine pour cette matinée : Dominique, à toi de jouer.

Merci Président, sans plus tarder nous allons passer à une remise de médaille :

Elu depuis 2001, avant il était membre de plusieurs commissions en dernier lieu il s'occupait principalement de la discipline, du foot diversifié, de la juridique.

Faisait également partie de commissions de Ligue, délégué sur les matchs DH/R1 et autres jeunes.

Joueur jusqu'en 2008/2009, petite anecdote : lors de sa dernière rencontre il jeta son maillot aux supporteurs mais ceux-ci ne le ramassèrent pas. Pourquoi ?

Licencié à l'US Outreau et au JS Outreau Futsal, un moment aux Diabolo d'Outreau.

La médaille de bronze de la Jeunesse et des Sports et du temps libre va être remise par MM C. Bettremieux et F. Duchaussoy à notre Président M. Franck Poret.

La parole est donnée à M. Eric Buy, Maire de Guines :

Celui-ci est très heureux de nous accueillir à Guines. D'autant plus que les trois clubs de football de sa ville sont tous les trois présidés par des femmes que l'on peut applaudir.

Il félicite les bénévoles pour l'engagement qu'ils prennent au quotidien auprès de notre jeunesse. Surtout en ces temps si difficiles, il ne peut passer outre le drame qui s'est déroulé la veille avec l'assassinat de l'enseignant dans un lycée de Arras. Sur ce il nous souhaite une bonne AG mais ne peut rester car a de nombreuses autres obligations.

M. Fk Poret lui remet un petit cadeau souvenir de cette AG, qu'il mettra dans son bureau.

La parole est passée à M. JM Hénon pour le bilan d'activité de la saison 22/23.

Bonjour à toutes, bonjour à tous

A la mémoire de l'ensemble des amis du football qui nous ont quittés depuis notre dernière assemblée générale, et suite au drame qui s'est passé hier à Arras, je vous demande d'observer une minute de silence.

Remerciements à nos différents partenaires institutionnels, sportifs ou privés

A la FFF, à la direction départementale de cohésion sociale pour l'aide octroyée dans le cadre de l'ANS, au Conseil Départemental pour la subvention de fonctionnement, à la Ligue des Hauts de France pour le versement des aides prévues dans le protocole d'accord Ligue/Districts et à l'ensemble de nos partenaires privés et de nos sponsors.

Remerciements aux membres du Comité Directeur, aux membres des commissions et au personnel pour le travail accompli.

Les rapports d'activité des différentes commissions étant en ligne, je vous laisse le soin de les consulter.

La saison a commencé, comme de coutume, par le tirage au sort des deux premiers tours de la Coupe de France. Ce tirage a été effectué en présence d'une dizaine de clubs témoins et diffusé le lendemain sur les réseaux sociaux. Merci à Jennifer pour son implication.

Nos effectifs au 30 juin 2023 sont de 26808 contre 26298 en 2022 ceux-ci sont donc stables. Les licences techniques sont en progression grâce au travail de nos techniciens, Benjamin et Gérard.

L'effectif des arbitres est de 341 en fin de saison, l'augmentation de 2% est surtout due au nombre de très jeunes arbitres. Le nombre de nos arbitres est toujours insuffisant et permet à peine à couvrir les 3 premières divisions du District.

Un autre point préoccupant est le nombre de dossiers disciplinaires qui s'élève à 1360 dont 58 mis en instruction.

Les deux journées nationales des débutants ont eu lieu à Enquin-lez-Guinegatte pour les U6/U7 et à Le Portel pour les U8/U9. Merci à ces deux clubs.

La labellisation des clubs et le développement des nouvelles pratiques sont deux priorités pour notre District. Les 8 clubs labellisés la saison dernière ont reçu le 22 février une dotation complémentaire offerte par le Crédit Agricole.

Cette saison, 46 clubs ont fait un auto-diagnostic, 10 clubs ont déposé un dossier de labellisation et sept ont été labellisés.

Je vous rappelle que Les Labels fédéraux Crédit Agricole sont des distinctions qui viennent valider le très bon travail de structuration des clubs avec pour objectif de proposer le meilleur accueil possible des jeunes licencié(e)s.

Pour récompenser les bénévoles des clubs, le District a organisé sa seconde soirée des bénévoles au cabaret de Licques. Au programme, repas puis spectacle mêlant chanteuse, french cancan, numéro de music-hall et acrobatie, Remerciements à la Ligue pour l'aide octroyée.

Au niveau des aides pour les clubs, le pass'sports a perduré cette saison avec une nette amélioration de la partie dossier en ligne et un paiement accéléré.

Pour ceux qui sont venus au District, vous avez remarqué qu'un salon d'accueil a été réalisé par notre Président. Ceci permet de vous accueillir dans un endroit un peu plus moderne et convivial.

Au niveau de la modernité, une nouvelle mouture des coupes de District a vu le jour avec la création de trois coupes majeures : La coupe MCC BARBERSHOPS réunissant les équipes évoluant en D1, D2 et D3 dont les quarts de finalistes sont dotés d'un jeu de maillot. La coupe ADN pour les D4/D5 et la coupe SODIBOISSONS pour les D6/D7. 5 autres coupes ont également été organisées pour les éliminés des coupes MCC BARBERSHOPS et ADN.

Toujours pour faire avancer le District et nous rapprocher des clubs, une boîte à idée a vu le jour.

Pour la première fois, le District a organisé un concours de dessin réservé aux licenciés de U6 à U13. Six lauréats ont été récompensés lors de la remise du fair-play et ont reçu un tote bag contenant un set de peinture et quelques goodies.

Avant de conclure, j'aimerais vous remercier vous les clubs, vous le personnel administratif de votre bienveillance et de votre patience devant les nombreux dysfonctionnements de la nouvelle mouture de footclubs. Aujourd'hui tout est plus compliqué, faire une dérogation, rentrer les résultats en FER, joindre les feuilles de matchs devient énergivore. Il y a maintenant deux onglets EPREUVES.

Pour la FMI, des matchs n'apparaissent pas ou disparaissent de la tablette, on a les matchs de l'équipe 1 mais pas celui de l'équipe 2. Vraiment vous êtes remarquables dans ces moments difficiles ou alors vous êtes en état de sidération.

Un jour, peut-être, nos instances fédérales comprendront que les secrétaires des clubs sont rarement des informaticiens mais des bénévoles.

Nous allons procéder maintenant à une deuxième remise de médaille.

Elu depuis 2004, il s'occupe au sein du District de l'appel, gestion des compétitions, coupes seniors, FMI. Fait également partie des commissions de Ligue de gestion des compétitions, contrôle des mutations, délégué sur les rencontres au niveau National.

Joueur, éducateur, arbitre au sein du club de Surques Escoeuilles jusqu'à la saison 2010/2011. Quelques saisons (7) comme membre individuel de la Ligue Nord Pas de Calais, il reprit une licence au club de Lumbres en 2018, secrétaire et maintenant trésorier.

La médaille de bronze de la Jeunesse et des Sports et du temps libre va être remise par MM C. Bettremieux et F. Duchaussoy à notre Président Délégué M. Jean-Michel Hénon.

Je passe la parole à M. Alex Sergent, Président de la commission de surveillance des opérations électorales. Ce dernier fait un rappel sur le fonctionnement des boitiers de vote et insiste d'attendre que le vote soit « ouvert » pour voter. De ne pas oublier de les rendre avant de partir.

Il est ensuite procédé à un vote test.

Il donne les chiffres du quorum,

Sur 173 clubs invités, 115 ont pointé lors de l'émargement soit 66.5%.

Sur 1405 voix que représentent ces clubs, 1136 sont dans la salle soit 80,9%.

Ces derniers étant atteints, l'AG peut délibérer sereinement.

Le point suivant demande à l'approbation, ou non, du PV de l'AG du 29/10/22 à Desvres affiché sur le site internet le 17/11/22.

Si vous approuvez tapez « 1 » si c'est non tapez « 2 ». Vote « ouvert ».

Résultats oui : 95,16%, non 4,84%. 1081 oui, 55 non.

Le point N°2 appelle au vote pour compléter le Comité Directeur pour la fin de la mandature 20/24. En effet suite à la disparition brutale de Mme V. Legall l'année dernière et trop proche de l'AG de Desvres, on ne pouvait décemment procéder à son remplacement.

Je laisse la parole à M. William Vimeux pour qu'il puisse se présenter.

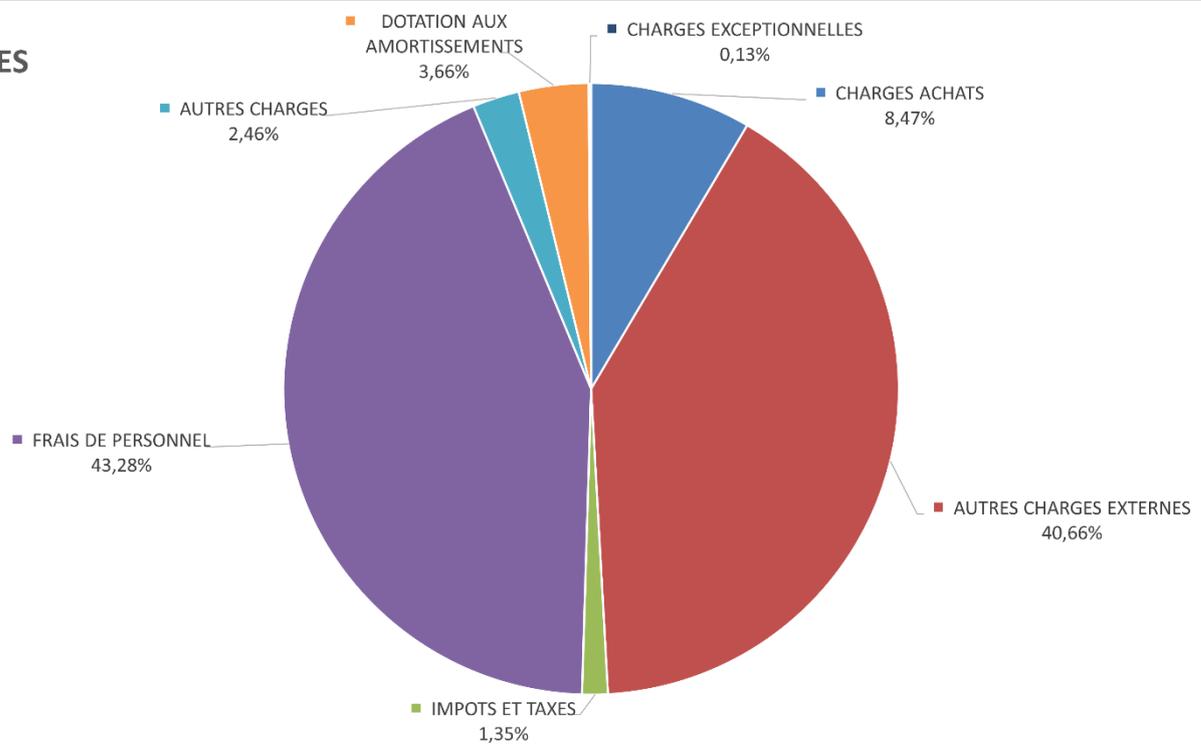
Ce dernier se présente aux représentants des clubs présents, puis il est procédé à l'opération de vote. Si vous êtes d'accord pour la candidature de M. Vimeux tapez 1, dans le cas contraire tapez 2, vote ouvert. Résultats : oui 97,93%, non 2,07%. 1086 oui, 23 non. M. William Vimeux est élu pour la fin de la mandature 20/24.

La parole est à M. P. Quéniart, Trésorier de notre District.

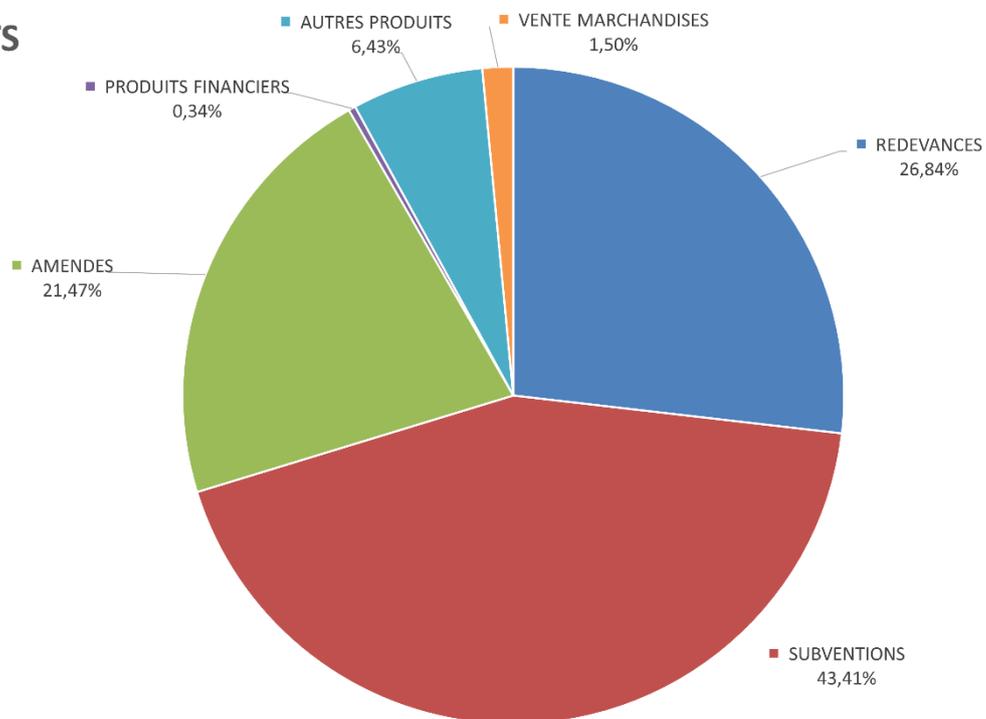
| <u>COMPTE DE RESULTAT</u> | <u>2022/2023</u> | <u>2021/2022</u> |
|---|-----------------------|---------------------|
| <u>CHARGES ACHATS</u> | | |
| Brochures-livres-divers | 4 343,55 € | 6 606,66 € |
| Récompenses, équipements, ballons | 31 584,45 € | 4 366,88 € |
| Objets promotionnels | 340,20 € | 1 338,30 € |
| Matériel centrale d'achats | 14 493,66 € | 11 617,94 € |
| Transport centrale d'achats | | 1 845,00 € |
| Variation de stock | 9 205,88 € | -8 261,56 € |
| Energie | 8 375,92 € | 6 744,80 € |
| Fournitures administratives+matériel informatique | 7 195,36 € | 4 940,33 € |
| Total = | 75 539,02 € | 29 198,35 € |
| <u>AUTRES CHARGES EXTERNES</u> | | |
| Location-maintenance | 42 778,66 € | 50 597,24 € |
| Entretien et petit matériel | 16 650,26 € | 11 591,51 € |
| Assurance documentation | 2 586,21 € | 2 639,00 € |
| Honoraires | 5 088,00 € | 5 336,00 € |
| Frais de déplacements | 131 968,97 € | 110 178,53 € |
| Frais réceptions | 921,69 € | 331,10 € |
| Affranchissements téléphone | 4 300,80 € | 6 684,92 € |
| Services bancaires | 1 564,58 € | 1 151,45 € |
| Frais d'organisation et déménagement | 12 849,99 € | 12 354,90 € |
| Frais arbitrage | 132 849,56 € | 144 419,10 € |
| Voitures de fonction | 11 107,21 € | 10 120,37 € |
| Total = | 362 665,93 € | 355 404,12 € |
| <u>IMPOTS ET TAXES</u> | | |
| Taxe sur salaires | 5 950,00 € | 794,00 € |
| Formation continue | 6 033,82 € | 2 305,27 € |
| Taxe foncière | 48,96 € | 48,96 € |
| Total= | 12 032,78 € | 3 148,23 € |
| <u>FRAIS DE PERSONNEL</u> | | |
| Rémunérations | 287 454,49 € | 265 343,36 € |
| Charges sociales | 97 852,06 € | 87 784,61 € |
| Variation Prov/CP | 62,34 € | 3 376,98 € |
| Autres charges de personnel | 748,80 € | 1 008,00 € |
| Total = | 386 117,69 € | 357 512,95 € |
| <u>AUTRES CHARGES</u> | | |
| Subvention Comité Départemental | 21 953,00 € | 15 585,00 € |
| Total = | 21 953,00 € | 15 585,00 € |
| <u>CHARGES FINANCIERES</u> | | |
| Intérêts/emprunt | 3 318,53 € | 3 716,43 € |
| Total = | 3 318,53 € | 3 716,43 € |
| <u>DOTATION AUX AMORTISSEMENTS</u> | | |
| Dotation aux amortissements | 32 618,38 € | 33 171,14 € |
| Total = | 32 618,38 € | 33 171,14 € |
| <u>CHARGES EXCEPTIONNELLES</u> | | |
| Charges diverses | 1 117,94 € | 107,69 € |
| Prise en charge engagements clubs | | 57 507,00 € |
| Total = | 1 117,94 € | 57 614,69 € |
| <u>VALORISATION BENEVOLAT</u> | | |
| Total = | 105 000,00 € | 100 700,00 € |
| <u>TOTAL DES CHARGES</u> | 1 000 363,27 € | 956 050,91 € |

| PRODUITS | 2022/2023 | 2021/2022 |
|--|---------------------|---------------------|
| REDEVANCES | | |
| Cotisations clubs | 21 461,00 € | 19 705,00 € |
| Droits engagements | 27 176,00 € | 32 053,00 € |
| Frais dossier (appels, réserves, dérogs, enquêtes) | 8 645,00 € | 8 771,00 € |
| Droits engagements coupes | 32 490,00 € | 31 406,00 € |
| Droits formation arbitres | 640,00 € | 340,00 € |
| Tournois | 4 664,00 € | 2 838,00 € |
| Participation clubs Comité Départemental | | 1 820,00 € |
| Divers | 196,23 € | 122,36 € |
| Redevance arbitrage | 132 954,66 € | 175 856,56 € |
| Total = | 228 226,89 € | 272 911,92 € |
| SUBVENTIONS | | |
| Ligue | 138 394,00 € | 137 280,00 € |
| Contrat objectifs FFF | 49 177,00 € | 49 000,00 € |
| Contrat objectifs Comité Départemental | 18 382,35 € | 21 808,37 € |
| Contrat salariés | 64 943,40 € | 71 610,00 € |
| Participation /C.T | 55 100,12 € | 52 914,24 € |
| Diverses | 43 140,01 € | 10 400,00 € |
| Total = | 369 136,88 € | 343 012,61 € |
| AMENDES | | |
| Avertissements-exclusions | 135 233,00 € | 116 387,00 € |
| Autres amendes | 47 299,00 € | 47 537,00 € |
| Total = | 182 532,00 € | 163 924,00 € |
| PRODUITS FINANCIERS | | |
| Intérêts/livret | 2 563,96 € | 640,23 € |
| Revenus s/val.mobilières | 350,71 € | 343,85 € |
| Total = | 2 914,67 € | 984,08 € |
| AUTRES PRODUITS | | |
| Produits divers gestion | 1,92 € | 1,31 € |
| Encarts publicitaires | 5 000,00 € | 1 500,00 € |
| Produits exceptionnels | 34 767,79 € | 8 955,88 € |
| Transfert de charge | 14 932,50 € | 8 767,34 € |
| Total = | 54 702,21 € | 19 224,53 € |
| VENTE MARCHANDISES | | |
| Matériel centrale achats | 12 750,50 € | 11 603,30 € |
| Total = | 12 750,50 € | 11 603,30 € |
| VALORISATION BENEVOLAT | 105 000,00 € | 100 700,00 € |
| Total = | 105 000,00 € | 100 700,00 € |
| TOTAL DES PRODUITS | 955 263,15 € | 912 360,44 € |
| RESULTAT EXERCICE | -45 100,12 € | -43 690,47 € |

CHARGES



PRODUITS



| BILAN ACTIF | 2022/2023 | | | 2021/2022 | | |
|--------------------------------------|-----------------------|----------------------|---------------------|-----------------------|----------------------|---------------------|
| | Brut | Amortissements | Net | Brut | Amortissements | Net |
| IMMOBILISATIONS | | | | | | |
| Immeuble | 497 184,21 € | | | 497 184,21 € | | |
| Amortissements Immeuble | | -211 294,36 € | | | -195 246,89 € | |
| Agencement aménagement installations | 83 383,24 € | | | 72 217,19 € | | |
| Amortissements agencement | | -73 640,86 € | | | -65 138,33 € | |
| Matériel Outillage | 4 971,04 € | | | 4 971,04 € | | |
| Amortissements | | -4 751,75 € | | | -4 665,94 € | |
| Matériel de Bureau | 20 215,51 € | | | 18 443,08 € | | |
| Amortissements | | -13 248,54 € | | | -10 701,71 € | |
| Matériel de transport | 16 398,32 € | | | 16 398,32 € | | |
| Amortissements | | -16 398,32 € | | | -10 962,58 € | |
| Total = | 622 152,32 € | -319 333,83 € | 302 818,49 € | 609 213,84 € | -286 715,45 € | 322 498,39 € |
| IMMOBILISATIONS FINANCIERES | | | | | | |
| Parts sociales | 17 885,67 € | | | 17 535,30 € | | |
| Total = | 17 885,67 € | | 17 885,67 € | 17 535,30 € | | 17 535,30 € |
| ACTIF A COURT TERME | | | | | | |
| Stocks | 19 956,74 € | | 19 956,74 € | 29 162,62 € | | 29 162,62 € |
| FFF | 12 277,96 € | | 12 277,96 € | 10 933,11 € | | 10 933,11 € |
| Ligue des Hauts de France | 107,50 € | | 107,50 € | 18 287,04 € | | 18 287,04 € |
| Comité Départemental | 11 453,57 € | | 11 453,57 € | 103,33 € | | 103,33 € |
| Clubs Débiteurs | 57 716,16 € | | 57 716,16 € | 75 018,21 € | | 75 018,21 € |
| Charges constatées d'avance | 1 048,00 € | | 1 048,00 € | 880,74 € | | 880,74 € |
| Membres | | | | 26,03 € | | 26,03 € |
| Organismes sociaux | 329,16 € | | 329,16 € | | | |
| Produits à recevoir | 8 000,00 € | | 8 000,00 € | 17 468,64 € | | 17 468,64 € |
| Banque | 145 756,92 € | | 145 756,92 € | 126 268,29 € | | 126 268,29 € |
| Livret | 183 677,09 € | | 183 677,09 € | 182 349,66 € | | 182 349,66 € |
| Caisse | 6,54 € | | 6,54 € | 37,54 € | | 37,54 € |
| Interêts courus à recevoir | 1 637,10 € | | 1 637,10 € | 400,57 € | | 400,57 € |
| Total = | 441 966,74 € | | 441 966,74 € | 460 935,78 € | | 460 935,78 € |
| TOTAL DE L'ACTIF | 1 082 004,73 € | -319 333,83 € | 762 670,90 € | 1 087 684,92 € | -286 715,45 € | 800 969,47 € |

| PASSIF | 2022/2023 | | 2021/2022 | |
|--------------------------------------|-----------|--|---------------------|---------------------|
| | | | | |
| SITUATION NETTE | | | | |
| Fonds associatif | | | 177 447,56 € | 177 447,56 € |
| Report à nouveau | | | 382 190,65 € | 425 881,12 € |
| Résultat de l'exercice | | | -45 100,12 € | -43 690,47 € |
| Total= | | | 514 538,09 € | 559 638,21 € |
| DETTES A LONG TERME | | | | |
| Emprunt | | | 106 849,82 € | 120 787,17 € |
| Total= | | | 106 849,82 € | 120 787,17 € |
| DETTES | | | | |
| Clubs crédateurs | | | 5 794,95 € | 7 664,92 € |
| Fournisseurs | | | 23 471,32 € | 21 571,61 € |
| Membres | | | 455,82 € | |
| Charges à payer | | | 5 945,08 € | 4 500,00 € |
| Impôts à payer | | | 1 379,48 € | 1 155,00 € |
| Organismes sociaux | | | 11 074,00 € | 10 544,00 € |
| Charges sociales à payer | | | 5 353,31 € | 7 113,71 € |
| Provision sur cong.payés +13ème mois | | | 36 331,80 € | 30 181,98 € |
| Charges à payer/C.P | | | 16 761,89 € | 12 942,87 € |
| Comité Départemental | | | | |
| Créditeurs divers | | | 34 715,34 € | 24 870,00 € |
| Produits constatés d'avance | | | | |
| Total= | | | 141 282,99 € | 120 544,09 € |
| TOTAL DU PASSIF | | | 762 670,90 € | 800 969,47 € |

Ce dernier commente les deux « camemberts », pas de question n'émane de la salle.

La parole est donnée à Mme V. Roussé notre commissaire aux comptes. Cette dernière apporte quelques précisions

DISTRICT COTE D'OPALE

Association régie par la loi du 1^{er} Juillet 1901

Siège social : Avenue BEAUPRE
62250 - MARQUISE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES sur les comptes annuels exercice clos le 30 juin 2023

Véronique ROUSSÉ

Commissaire aux Comptes inscrit
Membre de la Compagnie Régionale des Hauts de France

26, rue Camille Enlart
62200 BOULOGNE SUR MER

DISTRICT COTE D'OPALE

Association régie par la loi du 1^{er} Juillet 1901

Siège social : Avenue BEAUPRE
62250 - MARQUISE

| |
|--|
| <p>R A P P O R T DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS</p> |
|--|

| |
|---|
| <p>Exercice clos le 30/06/2023</p> |
|---|

Aux membres du District Côte d'Opale,

Opinion

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre assemblée générale, j'ai effectué l'audit des comptes du DISTRICT COTE D'OPALE relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du DISTRICT COTE D'OPALE à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui me sont applicables, sur la période du 1^{er} juillet 2022 à la date d'émission de mon rapport, et notamment je n'ai pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je porte à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon mon jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

J'ai notamment mis en œuvre

- des procédures destinées à m'assurer de la sincérité et de la régularité des subventions comptabilisées dans l'exercice,
- et des sondages relatifs à l'enregistrement comptable et à la justification de la césure des frais et recettes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport d'activité et des autres documents adressés aux membres du comité

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels, des informations données dans le rapport d'activité du président et dans les documents adressés aux membres du DISTRICT COTE D'OPALE sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité du DISTRICT COTE D'OPALE à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président et le comité directeur.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet systématiquement de détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, ma mission de certification des comptes annuels ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de gestion du DISTRICT COTE D'OPALE.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer une collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptable retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de la continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier.

- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à BOULOGNE-S/MER, le 29 septembre 2023



Le point N°3 de l'AG demande l'approbation ou non du compte de résultat et du bilan 22/23.

Si vous approuvez, tapez 1, si non tapez 2. Vote ouvert.

Résultats : 85,44% oui, 14,56% non. 968 oui, 165 non. Le compte de résultat et le bilan sont approuvés.

Le vote suivant est pour l'affectation du résultat.

Il est proposé de l'affecter ce résultat au fonds de réserve.

Si vous êtes d'accord, 1, dans le cas contraire tapez 2. Vote ouvert.

Résultats : 87,82% oui, 12,18% non. 959 oui, 133 non.

Le point 5 amène la présentation du budget prévisionnel pour 2023/2024.

M. P. Quéniart explique comment nous avons procédé, il espère que l'énergie, les fournitures diverses ne vont pas continuer à augmenter.

BUDGET PREVISIONNEL DISTRICT COTE D'OPALE 2023-2024

| CHARGES | MONTANT | %/Rubrique | %/Dépenses | PRODUITS | MONTANT | %/Rubrique | %/Recettes |
|---|------------------|------------|----------------|---------------------------------------|------------------|------------|----------------|
| ACHATS | | | | REDEVANCES | | | |
| brochures-livres -divers | 13 000 € | 17,33% | 1,46% | cotisations clubs | 30 315 € | 20,74% | 3,41% |
| Achats pour centrale dt variation stock | 12 000 € | 16,00% | 1,35% | frais de dossier(appel,reserves,etc) | 11 250 € | 7,89% | 1,27% |
| Récompenses, objets, communication | 30 000 € | 40,00% | 3,37% | droits d'engagements championnats | 33 320 € | 22,79% | 3,75% |
| Energie | 10 000 € | 13,33% | 1,12% | droit d'engagements coupes | 22 605 € | 228,05% | 2,54% |
| Variation stocks Récompenses ... | - € | 0,00% | 0,00% | droit d'engagements coupes Jeunes | 16 278 € | 11,13% | 1,83% |
| Produits entretien | 2 000 € | 2,67% | 0,22% | indemnité compensatoire coupes | 28 380 € | 19,41% | 3,19% |
| fournitures administratives | 8 000 € | 10,67% | 0,90% | tournois | 4 052 € | 2,77% | 0,46% |
| TOTAL ACHATS | 75 000 € | | 8,43% | TOTAL REDEVANCES | 146 200 € | | 16,44% |
| AUTRES CHARGES EXTERNES | | | | SUBVENTIONS | | | |
| location- maintenance | 45 000 € | 11,72% | 5,06% | Ligue | 137 500 € | 41,81% | 15,46% |
| Entretien des locaux | 10 000 € | 2,60% | 1,12% | Soirée des bénévoles | 10 000 € | 3,04% | 1,12% |
| Assurance -documentations | 3 000 € | 0,78% | 0,34% | Convention d'objectifs LFA | 49 000 € | 14,90% | 5,51% |
| Voitures de fonction | 13 000 € | 3,38% | 1,46% | DIVERS | | | |
| Honoraires | 10 000 € | 2,60% | 1,12% | Aide contrats salariés | 120 000 € | 38,49% | 13,49% |
| Frais de déplacements | 127 000 € | 33,08% | 14,28% | Aide divers, subvention, ... | 12 400 € | 3,77% | 1,39% |
| frais arbitrage D1 D2 D3 Futsal | 160 000 € | 41,68% | 17,99% | TOTAL SUBVENTIONS | 328 900 € | | 36,98% |
| frais de réceptions | 1 500 € | 0,39% | 0,17% | AMENDES | | | |
| affranchissement - téléphone | 3 500 € | 0,91% | 0,39% | avertissements - exclusions | 150 000 € | 75,00% | 18,87% |
| Services bancaires | 1 100 € | 0,29% | 0,12% | autres amendes | 50 000 € | 25,00% | 5,62% |
| Frais d'organisation | 10 000 € | 2,60% | 1,12% | TOTAL AUTRES PRODUITS | 200 000 € | | 22,49% |
| TOTAL AUTRES CHARGES | 384 100 € | | 43,19% | | | | |
| IMPOTS ET TAXES | | | | | | | |
| Formation continue | 5 500 € | 50,00% | 0,62% | | | | |
| Taxe sur les salaires | 5 500 € | 50,00% | 0,62% | | | | |
| TOTAL IMPOTS ET TAXES | 11 000 € | | 1,24% | | | | |
| FRAIS DE PERSONNEL | | | | AUTRES PRODUITS | | | |
| Rémunérations | 270 000 € | 74,85% | 30,38% | Avantage en nature | 3 600 € | 1,70% | 0,40% |
| Charges sociales | 90 700 € | 25,15% | 10,20% | Publicité véhicules, sites, ... | 7 000 € | 3,31% | 0,79% |
| TOTAL FRAIS DE PERSONNELS | 360 700 € | | 40,56% | Transfert de charge | 22 000 € | 10,40% | 2,47% |
| AUTRES CHARGES | | | | Caisse péréquation arbitrage | 180 000 € | 75,81% | 17,99% |
| Subvention Comité Départemental | 22 000 € | 100,00% | 2,47% | Centrale d'achat Livres | 19 000 € | 8,88% | 2,14% |
| TOTAL AUTRES CHARGES | 22 000 € | | 2,47% | TOTAL AUTRES PRODUITS | 211 600 € | | 23,79% |
| CHARGES FINANCIERES | | | | PRODUITS FINANCIERS | | | |
| Intérêts/emprunt | 3 500 € | 9,59% | 0,39% | Intérêt compte | 2 600 € | 100,00% | 0,29% |
| Amortissement | 33 000 € | 90,41% | 3,71% | | | | |
| TOTAL CHARGES FINANCIERES | 36 500 € | | 4,10% | PRODUITS FINANCIERS | 2 600 € | | 0,29% |
| CHARGES EXCEPTIONNELLES | | | | PRODUITS EXCEPTIONNELS | | | |
| | - € | 100,00% | 0,00% | | - € | | 0,00% |
| TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES | - € | | 0,00% | TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS | - € | | 0,00% |
| TOTAL CHARGES | 889 300 € | | 100,00% | TOTAL PRODUITS | 889 300 € | | 100,00% |
| VALORISATION BENEVOLAT | 110 000 € | | 12,37% | BENEVOLAT | 110 000 € | | 12,37% |

M. B. Dubois de St Omer ESSOR fait une remarque sur la caisse de péréquation des frais d'arbitrage. A quoi M. P. Quéniart est d'accord avec lui mais c'est à la demande de la commissaire aux comptes.

Si plus de question nous allons passer au vote.

Toujours 1, si vous êtes d'accord avec ce budget prévisionnel 23/24, au contraire 2, si vous n'êtes pas d'accord avec celui-ci. Vote ouvert.

Résultats : 82,29% oui, 17,71% non. 897 oui, 193 non. Le budget prévisionnel est approuvé.

Le point suivant appelle à la remise d'une médaille d'argent de la Jeunesse est Sport et du temps libre. Elu en 1998, « homme de lettres » a joué en fonction de ses différentes affectations professionnelles sur Paris, Amiens et termina sa carrière professionnelle dans le Boulonnais.

Même dans un petit club de la région parisienne « ASPTT Paris » du temps, pour les plus anciens du foot corporatif...

Maintenant trésorier de Condette.

Au sein de District son « dada » sont les compétitions des jeunes à 11 et FER. Il est également Président de la commission juridique et Vice-Président du District.

La médaille d'argent de la Jeunesse et des Sports et du temps libre va être remise par MM C. Bettremieux et F. Duchaussoy à notre Vice-Président M. Claude Fournier.

M. Bettremieux va procéder au nom de la FFF/LFA à la remise de la plaquette pour les 70 ans du club à Maresquel AS. Ce dernier étant absent nous allons garder cette plaquette.

Le point suivant appelle à la remise des trophées aux champions de division pour la saison 22/23. Il est ajouté au trophée une tablette pour les FMI. La commission de gestion des compétitions 22/23 composée de M. Fk Poret, S. Mille, C. Fournier, J-C. Dagbert, J-M. Hénon et P. Quéniart procède à ces remises.

Champions 2022/2023 :

D1 : Wimereux, D2 : Neufchatel, D3 : Marck 3, D4 : Cucq 3, D5 : Boulogne Conti, D6 : Les Attaques, D7 : Morinie, D1 Futsal : Marck, D2 Futsal : Rinxent Futsal 2, Féminines à 11 : Le Portel St, U19 D1 : Calais Grand Pascal, U19 D2 : Groupement Lys Aa Foot, U19 D3 : Pont de Briques, U17 D1 : Calais Grand Pascal, U17 D2 : Hesdin Marconne, U17 D3 : Ste Marie Kerque, U16 D1 : Marck, U16 D2 : Montreuil, U15 D1 : Etaples AS, U15 D2 : Blaringhem, U15 D3 : Conchil le Temple, U14 D1 : Coquelles.

L'AG approche de son terme, il est venu les temps des questions diverses :

M. A. Sergent profite de ce moment pour lancer un appel aux clubs qui auraient la possibilité de créer une équipe U15 à 8 ou une entente U15 à 8, M. D. Hary lui dit qu'en U15 à 8 les ententes ne sont pas permises. Il suffit d'envoyer un mail sécurisé au District qui fera suivre à M. C. Fournier.

Sur ce, la parole est laissée à M. C. Bettremieux qui se dit ravi d'être en Côte d'Opale. Il donne un point sur les licences et leur délivrance cela est relativement correct.

Il est conscient des problèmes avec Portail Bleu mais cela devrait s'arranger très prochainement. Il attend les clubs de la Côte d'Opale à la prochaine AG de la Ligue à Amiens. Et souhaite une bonne saison à toutes et à tous.

M. Fk Poret remet un trophée souvenir à chaque Présidente de Guines (ES, Marais et Cornailles).

Je laisse le mot de clôture à notre Président M. Fk Poret, n'oubliez pas de remettre votre boîtier avant de partir.

Chers amis, il me revient le mot de la fin. Tout d'abord je souhaite vous féliciter pour la tenue de cette belle Assemblée Générale une nouvelle fois vous avez contribué à faire progresser notre football départemental.

Je voudrais remercier particulièrement le personnel du District qui malgré les soucis du nouveau logiciel fédéral a su s'adapter en recommençant encore et encore les mêmes procédures et vous en savez quelque chose au niveau de ces problèmes informatiques.

Ce préambule étant réalisé nous allons reparler football mais pas du football que j'aime voir. Mon coup de gueule du jour concernera les incivilités autour des terrains.

Il y a quelques années en ma qualité de Président de la commission de discipline nous avons lutté contre les agressions physiques envers toute personne. Nous avons endigué ce genre de comportement sur les terrains et j'en suis fier.

Malheureusement après la crise du COVID et la reprise des compétitions, une autre forme de manifestation du mécontentement est apparue, les agressions verbales émanant des joueurs et surtout des spectateurs qui prennent les stades pour des défouloirs.

Nous allons mettre en place avec la Ligue un groupe de travail pour étudier les solutions éventuelles afin de supprimer ce genre de comportement. On ne peut laisser notre beau football se gangréner sans rien faire.

Je comprends nos Présidents de clubs, nos bénévoles, nos arbitres, l'ensemble de nos licenciés qui subissent toutes ces insultes, moqueries, quolibets à longueur de matchs...

Si on doit passer par des huis clos je demanderai à la commission de discipline de sévir contre le public. J'ai bien dit public et non les supporters. Les supporters, eux, aiment leur club.

Mesdames, Messieurs, Acteurs du football amateur présents dans cette salle, soyons solidaires dans cette mission.

Quant au Comité Directeur il nous reste beaucoup de chantiers à mettre en œuvre avec vous et pour vous pendant cette dernière saison de mandature.

Je peux vous annoncer que je représenterai une liste à vos suffrages lors des prochaines élections pour la mandature 24/28.

Je vous souhaite à toutes et tous une excellente saison et à très bientôt sur les terrains.

Et vous invite à discuter autour du verre de l'amitié offert par la ville de Guines.

Merci.

**Le Président,
M. Franck PORET**



**Le Secrétaire Général,
M. Dominique HARY**

